



# Pôle commun ACPR - AMF Rapport annuel 2017

Claire CASTANET
Olivier FLICHE

Conférence de presse – 30 mai 2018

### **Sommaire**

- 1. ABEIS : un point d'entrée commun multicanal
- 2. Veille sur la publicité
  - Suivi des recommandations
  - Trading spéculatif
- 3. Constats sur les pratiques commerciales
  - Connaissance client
  - Modes de commercialisation alternatifs
  - Populations vulnérables
  - Crowdfunding
- 4. Perspectives réglementaires et enjeux de protection
  - MIF2, PRIIPs et DDA

# ABEIS : un point d'entrée unique

#### **Définition**:

Assurance Banque Epargne Info Service (ABEIS) est un service public mis en place par l'ACPR, la Banque de France et l'AMF pour « offrir un point d'entrée commun habilité à recevoir les demandes des clients, assurés, bénéficiaires, ayants droits et épargnants » (L 612-47 du code monétaire et financier).

#### Vocation:

- Répondre aux demandes d'information
- Fournir des renseignements pratiques sur les produits autorisés
- Informer sur les acteurs et services agréés
- Alerter et mettre en garde contre les pratiques de certains établissements et sociétés
- Recueillir les signalements ou les réclamations que les clients souhaitent porter à la connaissance de l'ACPR, de la Banque de France ou de l'AMF
- Orienter les demandes du public vers les services ou autorités compétentes (Médiation, Parquet,...)

# ABEIS : un point d'entrée unique

#### Multicanal

#### Plateforme téléphonique

- 390 800 appels en 2017 (+ 8,5% par rapport à 2016)
- Une grande majorité de sujets bancaires : surendettement, compte bancaire, moyens de paiement et crédits
- Assurance : les appels concernent majoritairement l'assurance automobile et habitation du particulier
- Marchés financiers : les appels concernent l'agrément et la fiabilité des prestataires et des produits financiers

#### Site internet

- 650 000 visites sur le site (+ 5% par rapport à 2016)
- 1,1 million de pages vues
- Pages les plus consultées : fraude à la carte bancaire et clause bénéficiaire en assurance-vie

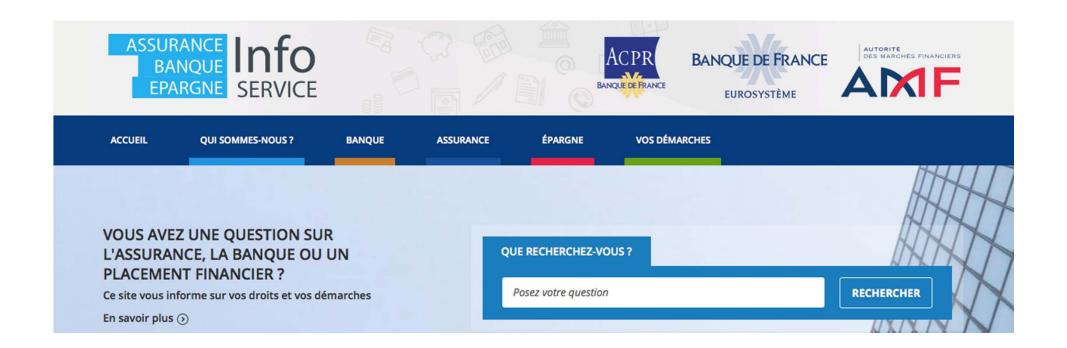
Refonte du site internet en 2017

Nouvelle version à compter du 11 décembre 2017 :

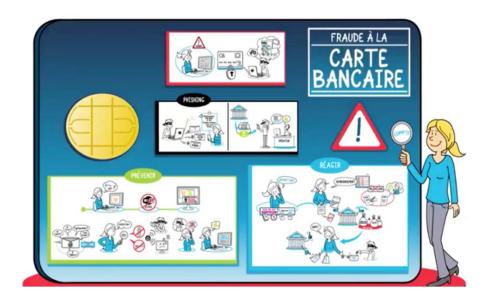
- Meilleure ergonomie et arborescence optimisée pour une navigation plus facile
- Repositionnement du site dans le prolongement de la plateforme téléphonique : restructuration sous forme de questions/réponses pour un accès rapide à une information précise, neutre et objective



Réaffirmation de la mission d'information de l'ACPR et l'AMF



Relais des <u>messages pédagogiques</u> de l'AMF et de l'ACPR



- Vidéos de sensibilisation (que faire en cas de litige?, fraude à la carte bancaire, démarchage téléphonique, droit au compte...)
- Questions-réponses

### Relais des <u>alertes</u> de l'AMF et de l'ACPR



- Alertes contre les arnaques aux placements, crédits, assurances
- Listes noires des sites et entités douteux (crédits, Forex, options binaires, biens divers...)

Aide au <u>décryptage</u> des situations complexes



- Relais des messages des autorités européennes (Communiqué sur le Big Data du « Joint Committee »…)
- Informations sur les faillites des établissements en LPS...

# Veille sur la publicité

#### L'ACPR et l'AMF coordonnent leurs actions de veille

En 2017, de nombreuses communications publicitaires issues de supports très divers : sites internet, presse, mailings, e-mailings, réseaux sociaux... ont été examinées

### Les produits les **plus promus** sont :

- Crédit à la consommation à des taux attractifs
- Assurance automobile, assurance santé/prévoyance et assurance-vie
- Multiplication des publicités pour les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI)

Suivi de l'information diffusée par les acteurs du financement participatif (CIP et IFP)

# Veille sur la publicité

#### Suivi de la recommandation assurance-vie

- <u>Bilan après 3 ans</u> : effet positif de la recommandation sur les pratiques de marché
  - En 2017, 85% des publicités qui promouvaient un rendement passé comportaient un avertissement présenté de manière équilibrée
  - La publication de la doctrine commune a permis de fluidifier les échanges avec les professionnels
- Point de vigilance : évolution significative des offres qui conditionnent le bénéfice promu à un investissement sur des supports en unités de compte

#### Suivi de la recommandation livret bancaire

- Bilan après 2 ans : amélioration de la clarté de l'information pour les principaux annonceurs
- Point de vigilance : la priorisation des informations n'est pas toujours satisfaisante, dans quelques cas, le principe d'équilibre n'est pas respecté

# Veille sur la publicité

### Le trading spéculatif

- Fin 2016, <u>la loi Sapin 2</u> interdit la diffusion de publicités électroniques sur le Forex/CFD/options binaires. Le premier bilan annuel est **positif**:
  - 70% de publicités illégales en 2017
  - 30 plateformes de trading rappelées à l'ordre par l'AMF
  - Rappel à la loi auprès de 140 sites internet ayant diffusé des publicités illégales
  - Nombre de plaintes presque divisé par 2 (566 contre 1035 en 2016) et baisse continue depuis (76 demandes en avril 2018 contre 464 au 1<sup>er</sup> janvier 2016)
- Autres outils : listes noires, blocage des sites (138 sites bloqués)...

### La publicité sur les crypto-actifs

- Recrudescence des offres de placement frauduleuses en crypto-actifs (Bitcoin, Ether, Ripple...) proposées par démarchage (téléphone, email) ou sur internet
- Publication d'une alerte par le Pôle commun pour mettre en garde le public

### La connaissance client

- Contrôles de prestataires de services d'investissement pour la commercialisation d'EMTN, de parts de SCPI et de TSR
  - Recueil de la connaissance et de l'expérience des clients lacunaires
  - Un horizon d'investissement peu granulaire
- Les intermédiaires en assurance ne se sont pas totalement appropriés la recommandation de 2013 sur le conseil en assurance-vie, surtout les « acteurs pure player » (quand internet est l'unique lieu de distribution)
  - Des lacunes sur **l'élaboration d'un profil de risque** quand il est basé sur une simulation qui peut minimiser les risques de perte en capital

### Les modes de commercialisation alternatifs

- Vente à distance de produits et services financiers via le démarchage
- Axes communs d'attention :
  - Usage des informations recueillies auprès du prospect/client
  - Recours aux techniques de vente déloyales (usage du téléphone notamment)
  - Identification des acteurs intervenant dans une chaîne de commercialisation
- Publication par l'AMF d'une position-recommandation sur la digitalisation des relations entre le prestataire et son client pour la fourniture de services d'investissement, applicable depuis le 3 janvier 2018
- Publication d'un CP commun à l'ACR, l'AMF et la DGCCRF pour alerter sur le mauvais usage du téléphone (mai 2018)

### Populations vulnérables

### Finalisation des travaux sur les majeurs protégés

- Etude auprès des mandataires judiciaires et les établissements financiers : relations satisfaisantes entre eux, même si des difficultés persistent
- Axes d'amélioration soulevés par les mandataires : meilleure formation du personnel à la réglementation applicable, amélioration des outils digitaux
- Besoins de proximité, sécurité et souplesse et digitalisation des processus
- Restitution aux associations et aux banques, et conclusions présentées au Comité consultatif du secteur financier en décembre 2017

### Début des travaux sur les populations vieillissantes

- Revue de la littérature existante et analyse des réclamations et des résultats de contrôle des deux autorités
- Entretiens avec banques, assureurs et IOBSP sur leurs pratiques, les dispositifs mis en place et les difficultés rencontrées
- Projet de recherche à moyen-long terme avec l'Université Paris-Dauphine afin d'identifier des marqueurs de vulnérabilité chez les personnes âgées

### ■ Le crowdfunding

- Mise à jour du guide pratique sur le financement participatif début 2017 pour l'adapter à la nouvelle réglementation
- Publication d'une doctrine pour mieux protéger les porteurs de projet, les prêteurs et les investisseurs :
  - Pour les IFP, une position sur les taux de défaillance et une recommandation sur la gestion extinctive des plateformes publiées par l'ACPR le 22 décembre 2017
  - Pour les CIP, des mesures sur le bon séquencement de l'accès progressif à l'information, l'équilibre de l'information risques/avantages, la qualité de l'information fournie quant aux frais et aux risques dans les documents d'information réglementaire, l'envoi d'information à caractère promotionnel par tout média et l'application pour les CIP minibons des mesures sur le taux de défaillance et la gestion extinctive des plateformes, en vigueur en 2018

### **Perspectives**

MIF 2

- En 2017, **transposition** de la directive MiFID II et application du **règlement associé MiFIR**
- Participation de l'AMF à l'élaboration de Q&A au sein de l'ESMA afin d'accompagner les acteurs de la place dans l'application des nouvelles règles
- Deux séries d'orientations de l'ESMA sur la gouvernance des produits et sur les exigences d'adéquation des services et produits financiers proposés aux clients

**PRIIPs** 

- Publication d'un règlement délégué en mars 2017 précisant les exigences sur le document d'informations clés, l'exemption accordée aux OPCVM et le traitement des produits d'assurance-vie multi-supports
- Publication d'une série de 80 Q&A et organisation d'ateliers à destination des professionnels en novembre 2017

**DDA** 

- Transposition en cours : publication de **l'ordonnance DDA** au Journal Officiel en mai 2018
- Accompagnement du marché : réunions de préparation avec les acteurs de la place à l'ACPR

# **Questions**